

En intervenant sur les questions des droits de l'homme, lors de crises et de conflits persistants, il est souvent difficile d'évaluer la portée de nos efforts. Toutefois, l'attention croissante donnée aux droits de la personne comme principe fondamental dans les législations tant nationales qu'internationales, est un signe tangible d'espoir. Ce sujet est abordé avec insistance lors de visites bilatérales, lors de discussions multilatérales, et dans une variété d'enceintes, dont plusieurs organisations régionales. Il y a lieu d'espérer que cette Organisation atteindra les nobles objectifs exprimés dans la Charte des Nations Unies. Le Canada croit que l'écart entre les principes et la pratique, l'idéal et la réalité, peut véritablement s'atténuer si nous mobilisons notre volonté politique.

Merci, monsieur le Président.